

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 21 juillet 2022

Covid-19 à La Réunion Point de situation hebdomadaire

Lors de la semaine du 11 au 17 juillet 2022 à La Réunion, le nombre de cas hebdomadaires recensés a poursuivi son accroissement avec 4 235 cas contre 3 599 la semaine précédente.

Le taux d'incidence est donc en hausse à 547 pour 100 000 habitants contre 414 la semaine dernière.

Le taux de positivité est également en hausse : 23% contre 19 % la semaine précédente.

À ce jour, 2 lits de réanimation sont occupés par des patients positifs à la Covid-19 (en baisse).

Au cours des 7 derniers jours, 6 décès liés à la Covid-19 sont à déplorer.
4 personnes n'étaient pas vaccinées ou avaient un schéma vaccinal incomplet. Les 2 personnes vaccinées présentaient des comorbidités.

Au regard de la dégradation de la situation épidémiologique, il convient plus que jamais de :

- **respecter les gestes barrières** : port du masque dans les lieux clos, aération régulière des pièces, lavage des mains, dépistage en cas de symptômes...
- **se faire vacciner** pour se protéger des formes graves de la maladie (primo-injection ou dose de rappel). Pour protéger les publics fragiles, le deuxième rappel est étendu aux personnes âgées de moins de 60 ans, présentant des risques de forme grave de Covid-19, aux femmes enceintes et aux personnes vivant dans l'entourage des personnes fragiles.

POINT DE SITUATION (du 11 juillet au 17 juillet)

NOUVEAUX CAS CONFIRMÉS
SUR LA PÉRIODE 4 235

NOMBRE DE PERSONNES DÉPISTÉES SUR LA PÉRIODE 18 156

Suivi des indicateurs épidémiologiques

* Du fait de la fermeture de beaucoup de centres de dépistage à l'occasion du 14 juillet, Santé Publique France a appliqué un facteur de correction au taux d'incidence afin d'avoir l'estimation la plus proche de l'évolution réelle de l'épidémie.

(Données SIDEP, SIVIC, traitement Santé publique France)



Le taux d'incidence représente le nombre de nouveaux cas de Covid 19 diagnostiqués par un test RT-PCR survenus au cours des 7 derniers jours rapporté au nombre d'habitants à La Réunion. L'unité retenue est pour 100 000 habitants.



Le R0 ou R effectif correspond au taux de reproduction d'un virus.

Nombre de patients hospitalisés en service de réanimation pour Covid-19



Le taux de positivité correspond au nombre de nouvelles personnes testées positives à la Covid 19 rapporté au nombre total de personnes testées pour la première fois sur la même période.



Décès hospitaliers sur la période | 6

(Données SIVIC, traitement ARS)

Personnes de - 65 ans	Personnes de 65 à 74 ans	Personnes de + 75 ans	
0	2	4	
Patients non vaccinés ou schéma incomplet avec comorbidités	Patients non vaccinés ou schéma incomplet sans comorbidités	Patients vaccinés avec comorbidités	Patients vaccinés sans comorbidités
4	-	2	-

Décès hospitaliers depuis le début de l'épidémie : 831

Vaccination : 2 514 injections sur la période

(Données Dataviz)

Nombre total d'injections : 1 491 172



Première injection

575 701

Couverture vaccinale : 71,8%

2ème injection

547 989

Couverture vaccinale : 70,2%



0 800 130 000
(appel gratuit)



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



Pour éviter une reprise épidémique, il est important de respecter les gestes barrières et de se faire vacciner

Les gestes barrières

- **Se laver fréquemment les mains** pendant 30 secondes ou utiliser un gel hydro-alcoolique
- **Aérer régulièrement les pièces** (si possible au minimum 10 minutes toutes les heures)
- **Porter un masque**

Le port du masque **reste fortement recommandé** :

- dans les lieux à forte fréquentation, notamment les transports en commun ;
- en cas de promiscuité dans les lieux clos et lors des grands rassemblements,
- en présence de personnes âgées, immunodéprimées, malades chroniques et fragiles ;
- en cas de symptômes ;
- si on est contact à risque ou en fin d'isolement ;
- pour les personnes immunodéprimées, en capacité de le porter.

Le port du masque reste **obligatoire dans les établissements de santé et médico-sociaux** (hôpitaux, pharmacies, centres de santé, laboratoires de biologie médicale, Ehpad...) pour les soignants, les patients et les visiteurs.

- **Se tester dès les premiers symptômes et s'isoler en cas de test positif**

En cas de test positif, il faut immédiatement s'isoler pour protéger ses proches et prévenir ses contacts afin de stopper le plus tôt possible les chaînes de transmission.



Plus d'informations sur le site internet :

- Les gestes barrières [cliquez ici](#)
- Où et comment se faire tester à La Réunion ? [cliquez ici](#)
- Que faire en cas de test positif ? [cliquez ici](#)

La vaccination

La vaccination reste efficace contre les formes graves. Afin de limiter la propagation du virus, il est demandé à chacun de vérifier son schéma vaccinal afin de se faire vacciner si nécessaire (primo-injection ou dose de rappel). Les Réunionnais peuvent se faire vacciner :

- **Après de leur médecin, pharmacien, infirmier ou sage-femme de proximité**
- **Avec les vaccins Pfizer, Pfizer pédiatrique et Novavax.**

Deuxième rappel vaccinal contre le COVID-19 : élargissement de l'éligibilité

Dans le contexte actuel de circulation active du virus, il est nécessaire de poursuivre la campagne de deuxième rappel, afin de permettre une augmentation rapide de la protection vaccinale des publics fragiles.

Aussi, au-delà des personnes âgées de plus de 60 ans, des résidents d'EHPAD et d'USLD ainsi que des personnes immunodéprimées actuellement éligibles, **le deuxième rappel est étendu, dès à présent** :

- **aux adultes âgés de 18 à 60 ans identifiés comme étant à risque de forme grave de Covid-19 ;**

- **aux femmes enceintes**, dès le 1er trimestre de grossesse ;
- **aux personnes vivant dans l'entourage ou au contact régulier de personnes vulnérables ou immunodéprimées**, dans une stratégie de cocooning.

La deuxième dose de rappel doit être administrée :

- **Pour les personnes de 80 ans et plus, les résidents en EHPAD et en USLD, les personnes sévèrement immunodéprimées, quel que soit leur âge**
Dès 3 mois après le premier rappel
- **Pour les autres personnes éligibles**
Dès 6 mois après le premier rappel

Pour rappel, les personnes atteintes des maladies suivantes sont à risque de forme grave, quel que soit leur âge :

- Obésité (IMC >30) en particulier chez les plus jeunes,
- Broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO) et l'insuffisance respiratoire,
- Diabète de type 1 et 2,
- Hypertension artérielle,
- Insuffisance cardiaque,
- Insuffisance rénale chronique, les patients dialysés,
- Cancer

Les personnes concernées peuvent réaliser cette injection **en prenant rendez-vous auprès d'un médecin, infirmier ou pharmacien, ou en se rendant sur www.sante.fr.**

**Plus d'informations sur le site internet :
Où et comment se faire vacciner : [cliquez ici](#)**

Contact presse
Service régional de la communication
interministérielle
Téléphone : 0262 40 77 77
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974